

Rapport annuel au parlement : *Loi sur l'accès à l'information*

Pour la période
du 1^{er} avril 2021
au 31 mars 2022

Table des matières

À propos de la Société	3
Introduction	3
Qui nous sommes.....	3
Administration de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	4
Délégation de pouvoirs.....	4
Améliorer la formation et la sensibilisation.....	4
Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives	4
<i>Divulgateur proactive</i>	4
Surveillance de la conformité	5
Fonds de renseignements.....	5
Rapport concernant la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	5
Rendement pour 2021-2022	5
Autres demandes	6
Disposition des demandes achevées	7
Délai de traitement et prorogations.....	7
Exceptions invoquées	8
Exclusions mentionnées	8
Plaintes et enquêtes.....	8
Droits payables	9
Coûts	9
Annexe A : Rapport statistique concernant la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	10
Annexe B : Décret de délégation.....	29

À propos de la Société

Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (la Loi) donne aux citoyens et citoyennes du Canada, aux résidents et résidentes permanentes ou à toutes les personnes ou entités présentes au Canada le droit d'obtenir certaines informations qui relèvent d'une institution gouvernementale. En tant que société d'État, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est assujettie à la Loi. Nous sommes tenus de présenter au Parlement un rapport annuel sur l'application de la Loi au cours de l'exercice. Le présent rapport décrit la façon dont nous avons appliqué la Loi tout au long de l'exercice 2021-2022.

Cette année, nous avons constaté une augmentation importante du nombre de demandes d'accès à l'information (augmentation de 41 %) et une diminution des pages à l'étude (diminution de 203 %) par rapport à la période visée par le rapport précédent.

La pandémie mondiale causée par la COVID-19 a eu une incidence sur les activités dans l'ensemble du gouvernement, mais la tendance des diffusions est demeurée stable. Cette stabilité est le résultat de notre investissement initial, antérieur à la pandémie, dans la transformation technologique et opérationnelle. Nous avons numérisé nos activités et inclus de solides politiques de conservation des documents. Comme notre culture de travail est passée à un *milieu de travail axé uniquement sur les résultats*, nos employés pouvaient travailler à distance avant la pandémie, ce qui a aidé nos équipes à rester opérationnelles dans tout le pays.

Qui nous sommes

Nous avons une seule raison d'être : rendre le logement abordable pour tout le monde au Canada. Nous savons que le logement permet aux gens de conserver leur emploi, de mieux réussir à l'école et de participer plus pleinement à la société. L'abordabilité du logement et la stabilité du système de financement de l'habitation servent de base à un Canada fort et sûr, où tout le monde vit dans la dignité.

Notre Aspiration : D'ici 2030, tout le monde au Canada pourra se payer un logement qui répond à ses besoins.

Nous tenons nos pouvoirs de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL) et de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). La Loi sur la SCHL nous a établis à titre de société d'État; elle énonce ses divers pouvoirs et fonctions.

La LNH définit le mandat de la SCHL, lequel, selon l'article 3 de cette loi, est le suivant : « favoriser l'accès à une diversité de logements abordables, encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans ce domaine, assurer la disponibilité de fonds suffisants à faible coût et contribuer à l'essor du secteur de l'habitation au sein de l'économie nationale ».

Administration de la *Loi sur l'accès à l'information*

Délégation de pouvoirs

À l'échelle de la Société, nous avons environ 2 350 membres du personnel répartis dans l'ensemble du Canada. Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (Bureau de l'AIPRP) compte deux analystes principaux et un adjoint administratif à temps partiel ainsi qu'un gestionnaire principal dont les responsabilités sont partagées entre l'AIPRP et d'autres fonctions.

La présidente et première dirigeante délègue ses pouvoirs et ses fonctions au chef de cabinet, au gestionnaire principal, AIPRP, et aux analystes principaux de l'AIPRP afin de nous permettre de répondre aux exigences prévues par la loi. Le décret de délégation se trouve à l'annexe B.

Les principales responsabilités du Bureau de l'AIPRP sont les suivantes :

- Répondre à toutes les demandes en vertu de la LAI et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP);
- Conseiller et orienter les membres du personnel et de la haute direction en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Offrir des séances de formation et de sensibilisation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des lignes directrices conformes aux lois sur l'AIPRP;
- Préparer les rapports annuels au Parlement sur l'application de la LAI et de la LPRP;

Améliorer la formation et la sensibilisation

Comme nous constatons une augmentation de la complexité et du volume des demandes, nous continuons à offrir de la formation aux membres du personnel par rapport à la Loi et à fournir des ressources supplémentaires pour aider nos collègues à repérer, à extraire et à traiter les documents.

Tout au long de l'année, nous avons fourni de la formation, des conseils et des opinions à cinq équipes et à 63 membres du personnel, au total, en ce qui a trait aux demandes d'accès à l'information et à l'AIPRP en général.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives Divulgarion proactive

En réponse à l'engagement du gouvernement du Canada envers l'ouverture, la responsabilité et la transparence, nous continuons de publier les contrats de plus de 10 000 \$ et les dépenses en voyage et en hébergement des membres de la haute direction sur notre site Web de manière proactive. Nous publions également les titres des notes d'information tous les mois sur notre site Web, les fiches pour la période de questions et les documents de

transition ministériels. De plus, les titres des demandes dûment remplies (qui ne sont pas de nature personnelle) sont publiés sur le site open.canada.ca/fr.

Surveillance de la conformité

Nous utilisons une solution informatisée de gestion des cas afin de surveiller le temps requis pour traiter les demandes d'accès à l'information. Ce logiciel nous fournit un système sécurisé et souple pour gérer les demandes d'accès à l'information et enregistrer les détails des projets.

De plus, des états d'avancement hebdomadaires, qui comprennent les dates d'échéance prévues par la loi pour répondre aux demandeurs, sont établis et présentés au Bureau du président et à la haute direction chaque semaine.

Fonds de renseignements

Une description des catégories de documents et des fichiers de renseignements personnels détenus par la SCHL se trouve dans le bulletin Info Source 2021, Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux – Société canadienne d'hypothèques et de logement, sur le site Web de la SCHL.

Rapport concernant la *Loi sur l'accès à l'information*

Rendement pour 2021-2022

Pendant la période visée par le présent rapport, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, nous avons reçu 189 nouvelles demandes en vertu de la LAI. Il s'agit d'une augmentation de 41 % par rapport à la période visée par le rapport précédent et d'une augmentation de 166 % par rapport à 2019-2020. De plus, 13 demandes étaient des reports de 2020-2021.

Pendant la période visée par le présent rapport, 173 demandes ont été achevées et 29 seront reportées à la période suivante. Le tableau I établit un comparatif du traitement des demandes reçues en vertu de la Loi sur les trois dernières périodes de rapport.

Tableau I : Tendances du processus de traitement des demandes reçues en vertu de la Loi

Exercice financier	En suspens	Reçues	Achevées	Reportées
2019-2020	9	71	61	19
2020-2021	19	134	142	13
2021-2022	29	189	173	29

Les demandes provenaient principalement du public, qui a présenté 114 demandes. Le tableau II établit un comparatif des sources des demandes reçues au cours des trois derniers exercices.

Tableau II : Nombre de demandes reçues en vertu de la Loi selon la source

Exercice financier	Milieu universitaire	Entreprises	Refus d'identification	Médias	Organisations	Public
2019-2020	4	4	3	13	14	33
2020-2021	4	3	0	17	7	103
2021-2022	4	7	12	48	4	114

Les réponses aux demandes officielles d'accès à l'information comprenaient un examen, page par page, de 50 297 pages, ce qui représente une diminution de 203 % du nombre de pages examinées par rapport à l'exercice précédent (la diminution est attribuable à une longue demande d'environ 60 000 pages au cours de la période précédente) et une augmentation de 32 % par rapport à la période de 2019-2020. Des pages examinées, 15 483 pages pertinentes (complètes ou partielles) ont été divulguées. Le tableau III montre les tendances relatives aux pages pertinentes examinées et diffusées par la SCHL au cours des trois derniers exercices.

Tableau III : Pages pertinentes examinées et diffusées

Exercice financier	Pages diffusées	Pages examinées
2019-2020	27 281	38 011
2020-2021	103 538	152 419
2021-2022	15 483	50 297

Les demandes avaient trait à tout l'éventail de nos programmes et de nos activités commerciales, notamment : la Stratégie nationale sur le logement (SNL), l'Incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP), l'Assurance prêt hypothécaire, la Titrisation, l'Innovation, la Recherche et les Politiques. Les demandeurs ont demandé et reçu des copies papier ou électroniques (par courriel, sur CD ou clé USB) des renseignements demandés.

Autres demandes

Nous avons également reçu 32 demandes de consultation qui provenaient d'autres institutions du gouvernement du Canada. Aucune demande de consultation provenant d'une autre institution du gouvernement du Canada n'est en suspens depuis 2020-2021. Nous n'avons pas reçu de demandes de consultation d'autres organisations.

Le tableau IV montre les tendances du processus de traitement des demandes de consultation au cours des trois dernières périodes de rapport.

Tableau IV : Tendances du processus de traitement des demandes de consultation

Exercice financier	En suspens	Reçues	Achevées	Reportées
2019-2020	3	46	48	1
2020-2021	1	30	26	5
2021-2022	5	37	36	1

Nous avons été chargés d'examiner 510 pages d'informations, par rapport à un total de 679 pages pour l'exercice 2020-2021.

De plus, nous avons traité 70 demandes informelles, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Bureau de l'AIPRP a agi comme ressource auprès des membres du personnel de la SCHL en leur offrant des conseils et de l'aide sur les dispositions de la législation et son application à diverses activités de la SCHL.

Disposition des demandes achevées

La disposition des 173 demandes achevées en 2021-2022 a été la suivante :

- 27 divulgations totales;
- 71 divulgations partielles;
- 0 exclusion intégrale;
- 5 exceptions intégrales;
- 0 demande transmise à une autre institution;
- 26 demandes abandonnées par le demandeur;
- 44 demandes n'ont aucun dossier.

Tableau V : Pourcentages des divulgations

Divulgation totale	Divulgation en partie	Exclusion intégrale	Exception intégrale	Transférées	Abandonnées	Aucun dossier
16 %	41 %	0 %	3 %	0 %	15 %	25 %

Délai de traitement et prorogations

Nous avons répondu à 173 demandes en 2021-2022. Le tableau VI compare le pourcentage des demandes achevées dans le délai précisé au cours des trois derniers exercices.

Tableau VI : Pourcentage de demandes achevées au cours des trois dernières périodes de rapport.

Exercice financier	30 jours ou moins	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours
2019-2020	46 %	13 %	25 %	3 %	11 %	2 %
2020-2021	51 %	13 %	30 %	4 %	1 %	0 %
2021-2022	55 %	13 %	20 %	9 %	3 %	0 %

Dans 86 cas, nous avons demandé une prorogation du délai prescrit afin d'effectuer des recherches dans un grand nombre de documents ou de consulter d'autres institutions gouvernementales ou des tiers.

Exceptions invoquées

En 2021-2022, nous avons invoqué 366 exceptions en vertu d'articles précis de la Loi sur l'accès à l'information. Voici les exceptions invoquées :

- Paragraphe 13(1) : Renseignements obtenus à titre confidentiel (2);
- Paragraphe 16(1) : Application de la loi et enquêtes (2)
- Paragraphe 16(2) : Sécurité (16) Article 16.1 : Documents se rapportant à des examens, enquêtes ou vérifications (5) Article 17 : Sécurité des personnes (1);
- Article 18 : Intérêts économiques du Canada (61);
- Paragraphe 19(1) : Renseignements personnels (40);
- Paragraphe 20(1) : Renseignements de tiers (133);
- Article 21 : Activités du gouvernement (99);
- Article 22 : Vérifications internes (2);
- Article 23 : Secret professionnel de l'avocat ou du notaire (5).

Exclusions mentionnées

Huit demandes comportaient des exclusions mentionnées en vertu de l'article 69 de la Loi, « Documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada ».

Plaintes et enquêtes

Au total, quatre nouvelles plaintes ont été déposées auprès du Commissaire à l'information au sujet de demandes de la SCHL en vertu de la Loi pendant la période visée par le rapport. Parmi les plaintes en cours, une a été abandonnée. Il y a 12 plaintes en cours, dont une plainte en suspens pour l'exercice 2012-2013.

Aucun cas mettant en cause la SCHL n'a fait l'objet d'un litige devant un tribunal en 2021-2022.

Aucune vérification relativement à nos obligations en vertu de la Loi n'a été effectuée pendant la période visée par le rapport.

Exercice	En suspens	Reçues	Achevées	Reportées
2019-2020	2	2	1	1
2020-2021	1	10	7	3
2021-2022	3	4	2	2

Droits payables

Pendant la période visée, nous avons perçu 900 \$ en droits de demande pour un total de 180 demandes. Les droits ont été annulés ou remboursés pour neuf demandes.

Coûts

En 2021-2022, nous avons engagé environ 264 400 \$ en coûts salariaux. Aucune autre dépense n'a été requise par le Bureau de l'AIPRP pour l'administration de la LAI.

Un rapport statistique pour 2021-2022 est fourni à l'annexe A.

Annexe A : Rapport statistique concernant la *Loi sur l'accès à l'information*



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Nom de l'institution : Société canadienne d'hypothèques et de logement

Période d'établissement de rapport : 01/04/2021 au 31/03/2022

Section 1 : Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		189
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		13
<ul style="list-style-type: none">En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	13	
<ul style="list-style-type: none">En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		202
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		173
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		29
<ul style="list-style-type: none">Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	29	
<ul style="list-style-type: none">Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	48
Secteur universitaire	4
Secteur commercial (secteur privé)	7
Organisation	4
Public	114
Refus de s'identifier	12
Total	189

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	123
Courriel	5
Poste	61
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	189

Section 2 : Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	70
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0
<ul style="list-style-type: none"> En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente 	0
<ul style="list-style-type: none"> En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport 	0
Total	70
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	70
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	70
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	70

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
59	6	2	3	0	0	0	70

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
49	1 287	14	2 651	2	1 331	2	5 207	3	185 046

Section 3 : Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre des demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	4	11	3	7	2	0	0	27
Communication partielle	1	22	14	21	8	5	0	71
Exception totale	1	0	3	1	0	0	0	5
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	4	29	3	3	5	0	0	44
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	22	1	0	2	1	0	0	26
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)(a)	0	16(2)(b)	16(2)(b)	19(1)	0
13(1)(b)	0	16(2)(c)	16(2)(c)	20(1)(a)	0
13(1)(c)	2	16(3)	16(3)	20(1)(b)	40
13(1)(d)	0	16.1(1)(a)	16.1(1)(a)	20(1)(b.1)	0
13(1)(e)	0	16.1(1)(b)	16.1(1)(b)	20(1)(c)	52
14	0	16.1(1)(c)	16.1(1)(c)	20(1)(d)	52
14(a)	0	16.1(1)(d)	16.1(1)(d)	20.1	0
14(b)	0	16.2(1)	16.2(1)	20.2	0
15(1)	0	16.3	16.3	20.4	0
15(1) - I.A.*	0	16.4(1)(a)	16.4(1)(a)	21(1)(a)	37
15(1) - Def.*	0	16.4(1)(b)	16.4(1)(b)	21(1)(b)	42
15(1) - S.A.*	0	16.5	16.5	21(1)(c)	20
16(1)(a)(i)	0	16.6	16.6	21(1)(d)	0
16(1)(a)(ii)	0	17	17	22	1
16(1)(a)(iii)	0	18(c)	38	22.1(1)	1
16(1)(b)	0	18(d)	18	23	0
16(1)(c)	2	18.1(1)(a)	0	23.1	5
16(1)(d)	0	18.1(1)(b)	5	24(1)	0
16(2)	16(2)	18.1(1)(c)	0	26	0
16(2)(a)	16(2)(a)	18.1(1)(d)	0		

*A.I. : Affaires internationales

Déf. : Défense du Canada

A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68(a)	0	69(1)(a)	0	69(1)(g) re (b)	0
68(b)	0	69(1)(b)	0	69(1)(g) re (c)	0
68(c)	0	69(1)(c)	0	69(1)(g) re (d)	0
68.1	0	69(1)(d)	0	69(1)(g) re (e)	0
68.2(a)	0	69(1)(e)	0	69(1)(g) re (f)	1
68.2(b)	0	69(1)(f)	0	69.1(1)	0
69(1)	0	69(1)(g) re (a)	0		

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Document électronique	Électronique			Autres
		Ensemble de données	Vidéo	Audio	
69	31	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
50 297	15 483	129

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	21	407	6	905	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	35	1 014	21	4 365	4	2 234	9	21 971	2	15 042
Exception totale	4	111	1	164	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	24	25	0	0	0	0	2	4 059	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	84	1 557	28	5 434	4	2 234	11	2 6030	2	15 042

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format **audio** par disposition de demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format **vidéo**

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)
172	99.42196532

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
1	1	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au- delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	1	1
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	1	1

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 : Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)(b) Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	8	0	1	3
Communication partielle	45	0	4	6
Exception totale	4	0	1	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	3	0	0	0
Aucun document n'existe	11	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	71	0	6	9

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)(b) Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	13	0	2	1
31 à 60 jours	9	0	1	4
61 à 120 jours	18	0	3	1
121 à 180 jours	3	0	0	2
181 à 365 jours	27	0	0	0
Plus de 365 jours	1	0	0	1
Total	71	0	6	9

Section 6 : Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	180	900,00 \$	7	35,00 \$	2	10,00 \$
Autres frais	0	0,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
Total	180	900,00 \$	7	35,00 \$	2	10,00 \$

Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	32	510	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	5	0	0	0
Total	37	510	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	36	494	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	1	16	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	13	2	1	0	0	0	0	16
Communiquer en partie	7	4	3	0	0	0	0	14
Exempter en entier	0	2	0	0	0	0	0	2
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	2	2	0	0	0	0	0	4
Total	22	10	4	0	0	0	0	36

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 : Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
4	0	1

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

Section 10 : Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Plaignant (1)	Institution (2)	Article 41		Total
		Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 : Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

11.1 Coûts

Dépenses	Montant
Salaires	264 400 \$
Heures supplémentaires	0 \$
Biens et services	0 \$
• Contrats de services professionnels	0 \$
• Autres	0 \$
Total	264 400 \$

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	3,000
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	3,000

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Annexe B : Décret de délégation

Arrêté en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

En vertu de l'autorité que me confère l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les personnes occupant des postes mentionnés à l'annexe ci-joint, y compris une personne désignée par écrit pour agir à la place du titulaire de tel poste, sont autorisées à exercer les pouvoirs et les fonctions ainsi qu'à assumer les attributions qui m'ont été confiées en ma qualité de responsable d'une institution fédérale aux termes des Lois, et énoncés dans l'annexe à l'égard de chaque poste.

Romy Bowers

Présidente

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Date : 21 décembre 2021

Annexe

Loi sur l'accès à l'information

Poste	Articles
Chef de cabinet	4(2.1); 7(a); 7(b); 8(1); 9; 11(2); 11(3); 11(4); 11(5); 11(6); 12(2); 12(3); 13; 14; 15; 16; 16.5; 17; 18; 18.1; 19; 20; 21; 22; 22.1; 23; 24; 25; 26; 27(1); 27(4); 28(1); 28(2); 28(4); 29(1); 33; 35(2); 37(4); 43(1); 44(2); 52(2); 52(3); 71; 77.
Gestionnaire principal, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	4(2.1); 7(a); 7(b); 8(1); 9; 11(2); 11(3); 11(4); 11(5); 11(6); 12(2); 12(3); 13; 14; 15; 16; 16.5; 17; 18; 18.1; 19; 20; 21; 22; 22.1; 23; 24; 25; 26; 27(1); 27(4); 28(1); 28(2); 28(4); 29(1); 33; 35(2); 37(4); 43(1); 44(2); 52(2); 52(3); 71; 77.
Analyste principal, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels	4(2.1); 7(a); 7(b); 8(1); 9; 11(2); 11(3); 11(4); 11(5); 11(6); 12(2); 12(3); 13; 14; 15; 16; 16.5; 17; 18; 18.1; 19; 20; 21; 22; 22.1; 23; 24; 25; 26; 27(1); 27(4); 28(1); 28(2); 28(4).

Règlements sur la Loi sur l'accès à l'information

Poste	Articles
Chef de cabinet	6(1); 7(2); 7(3); 8
Gestionnaire principal, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	6(1); 7(2); 7(3); 8
Analyste principal, Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels	6(1); 7(2); 7(3); 8

Loi sur la protection des renseignements personnels

Poste	Articles
Chef de cabinet	8(2)(j); 8(2)(m); 8(4); 8(5); 14; 15; 16; 17(2)(b); 19(1); 19(2); 20; 21; 22; 22.3; 23; 24; 25; 26; 27; 28; 31; 33(2); 35(1); 35(4); 37(3); 51(2)(b); 51(3); 72(1); 77
Gestionnaire principal, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	8(2)(j); 8(2)(m); 8(4); 8(5); 14; 15; 16; 17(2)(b); 19(1); 19(2); 20; 21; 22; 22.3; 23; 24; 25; 26; 27; 28; 31; 33(2); 35(1); 35(4); 37(3); 51(2)(b); 51(3); 72(1); 77
Analyste principal, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	8(2)(j); 8(2)(m); 8(4); 8(5); 14; 15; 16; 17(2)(b); 19(1); 19(2); 20; 21; 22; 22.3; 23; 24; 25; 26; 27; 28; 31; 33(2); 35(1); 35(4); 37(3); 51(2)(b); 51(3); 72(1); 77
Chef de la gestion des risques	8(2)(j); 8(2)(m); 8(5); 9(1); 9(4); 10; 18(2); 19(2); 33(2); 35(1); 36(3); 37(3); 72(1).
Directeur, Conformité et gouvernance, Délégué à la protection de la vie privée	8(2)(j); 8(2)(m); 8(5); 9(1); 9(4); 10; 18(2); 19(2); 33(2); 35(1); 36(3); 37(3); 72(1).
Gestionnaire principal, Risque opérationnel	8(2)(j); 8(2)(m); 8(5); 9(1); 9(4); 10; 18(2); 19(2); 33(2); 35(1); 36(3); 37(3); 72(1).
Spécialiste principal, Conformité et assurance de la qualité	8(2)(j); 9(1); 9(4); 10; 19(2); 35(1); 36(3); 37(3); 72(1).
Spécialiste, Assurance de la qualité	8(2)(j); 9(1); 9(4); 10; 19(2); 35(1); 36(3); 37(3); 72(1).

Règlements sur la Loi sur la protection des renseignements personnels

Poste	Articles
Chef de cabinet	7, 9; 11(2); 11(4); 13(1); 14
Gestionnaire principal, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	7, 9; 11(2); 11(4); 13(1); 14
Directeur, Conformité et gouvernance	9; 11(2); 11(4); 13(1); 14
Gestionnaire principal, Risque opérationnel	9; 11(2); 11(4); 13(1); 14
Spécialiste principal, Conformité et assurance de la qualité	11(2); 11(4)
Spécialiste, Assurance de la qualité	11(2); 11(4)